



Mesdames, Messieurs les Présidents,

Suite à l'aggravation de la situation sanitaire, de l'évolution indiscutable du taux d'incidence dans plusieurs communes et dans l'attente de la décision préfectorale sur la mise en place de couvre-feu,

Considérant le nombre croissant de personnes non autorisées et de resquilleurs assistant aux diverses rencontres amicales interclubs devant se disputer à huis clos (Non respect de l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2021 et des prescriptions sanitaires de la FFF),

De par ces éléments,

La Ligue Réunionnaise de Football décide d'interdire toutes rencontres amicales interclubs de toutes les catégories à compter du 10 février 2021 jusqu'au 28 février 2021.

Les clubs qui ne respecteraient pas cette décision s'exposent à des sanctions.

Les arbitres qui dirigeraient des rencontres sans désignation s'exposent également à des sanctions.

Les entrainements sont toujours autorisés sous la responsabilité des clubs, tout en respectant strictement les protocoles sanitaires de la FFF et des Municipalités.

Nous comptons sur le sens des responsabilités de nos dirigeants, techniciens et licenciés.

L'effort pour freiner la propagation du virus à La Réunion doit être collectif.

Nous vous remercions de votre contribution à cet effort collectif nécessaire à la bonne santé de l'ensemble de nos concitoyens.

Copie pour information :

- Préfecture de La Réunion
- Mairies / Direction des sports